

DEC152260DR15

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Blanco, Mme Annie Muniesa, M. Vincent Pitard et M. Thomas Pradeu pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation (CIRID)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5164, intitulée « Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation » (CIRID) et nommant M. Jean-François Moreau, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151989INSB portant cessation de fonctions de M. Jean-François Moreau et portant nomination de Mme Julie Dechanet-Merville, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée « Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation » (CIRID) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick BLANCO, Professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BLANCO, délégation est donnée à Mme Annie MUNIESA, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BLANCO et de Mme Annie MUNIESA, délégation est donnée à M. Vincent PITARD, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BLANCO, de Mme Annie MUNIESA et de M. Vincent PITARD, délégation est donnée à M. Thomas PRADEU, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

La décision DEC111881DR15 du 10 juin 2011 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 15 octobre 2015

La directrice d'unité

Julie Dechanet